RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 avril 2019

OBJET :

DE-19-04-1-24) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE OCTROYEE A LA SOCIETE ANONYME A LOYER MODERE ANTIN RESIDENCES POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE 260 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 1, RUE DEFRANCE ET 12 A 18, RUE DU COMMANDANT MOWAT

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent excusé : M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190410-lmc1H6131H1-DE
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190410-lmc1H6131H1-DE
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, et 30 janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2019 accordant une subvention pour surcharge foncière à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Antin Résidences, afin de réaliser l'opération de réhabilitation de 260 logements sociaux sis 1, rue Defrance et 12 à 18, rue du Commandant Mowat à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 6 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Antin Résidences, en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 01 avril 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 03 avril 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Le Conseil Municipal approuve la convention réservant 6 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Antin Résidences, en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière accordée pour l'opération de réhabilitation de 260 logements sociaux sis 1, rue Defrance et 12 à 18, rue du Commandant Mowat à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190410-lmc1H6131H1-DE
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019